

La valse des emplois !

La Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences 2018 est en marche sous la tutelle du projet "Compétences 2020" ■ Evidemment le pilote en sous main est La Banque Postale ■ Ainsi cette GPEC est sous l'emprise du contexte bancaire et de ses évolutions, et commande les orientations à imposer au Réseau des bureaux de poste.

**À
G
U
I
C
H
E
T
O
U
V
E
R
T**

GPEC 2018, la présentation en dit long !

Dans le corps littéraire de présentation de cette GPEC, le contexte et les évolutions du "marché" bancaire sont les seuls et uniques prétextes justifiant sa mise en place et tous les processus qui en découlent.

Et tout y passe : la concurrence bancaire, la baisse du Produit Net Bancaire sur la banque de détail, la digitalisation, l'Intelligence Artificielle, les nouvelles habitudes clients... démontrant l'inévitable, à savoir une adaptation absolue et nécessaire des agents et des organisations afin d'y faire face. "Il faut bancariser notre corps social", tout est dit ! Et si les services Courrier/Colis sont évoqués... c'est seulement du bout des lèvres !

Des "axes stratégiques" significatifs...

Côté relation client, un seul mot d'ordre : "Selfcare" ! Autrement dit, les clients doivent faire seuls leurs opérations que ce soit sur les automates ou sur internet. Et les postier-es ne seront là que pour leur montrer le chemin, de préférence loin des bureaux de poste !

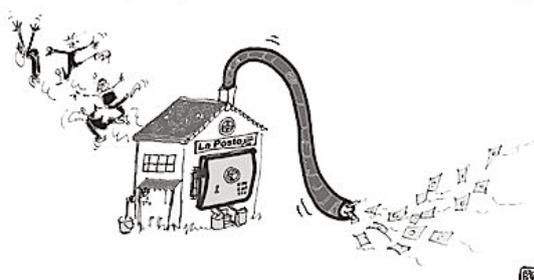
Les Chargé-es de Clientèle auront la lourde mission de

"moderniser" le front-office en intensifiant l'utilisation du Smartéo en le rendant incontournable. Dans le même temps, le middle-office devra être disponible pour la vente. La chasse aux chiffres ne supporte plus les tâches "annexes" non créatrices de valeurs !

Pour ce qui est de **la ligne conseil bancaire**, la direction du Réseau compte bien continuer à diversifier les activités... encore une fois dans l'intérêt des clients ! Les COCLI devraient à court terme prendre en charge la clientèle professionnelle, en plus de s'occuper des crédits immobiliers, de la clientèle patrimoniale et tant d'autres choses ! N'en jetez plus, la coupe est pleine ! Mais pour autant toujours pas de III-3 à l'horizon...

A cela s'ajoute la mise en place du nouveau schéma délégataire, avec ses process, ses outils, et ses risques qu'il faudra maîtriser, sans quoi les sanctions pourraient bien encore se multiplier.

La banque postale fait son ménage



Le long chemin de l'égalité !

Outre la baisse des effectifs, cette GPEC met en exergue (malgré elle !) les inégalités qui persistent entre postières et postiers.

On compte 65% de femmes au Réseau, et ce taux grimpe à environ 70% chez les chargées de clientèle et les Cofi-Cocli. En revanche, on atteint péniblement les 50% dans les métiers de conseil spécialisé et chez les managers.

De quoi s'interroger sur les conditions d'accès à ces métiers ! Le "plafond de verre" n'est pas un mythe !

Pour Sud PTT, des mesures concrètes doivent être prises par La Poste, pour l'égalité salariale, mais aussi pour permettre l'accès à l'ensemble des métiers pour les femmes du Réseau.



Maîtrise des coûts via une baisse des effectifs !

La maîtrise des coûts via l'automatisation (Cap Client 3.0, Smartéo...) reste toujours un des axes majeurs d'économie et de développement. Mais pas que.. L'essentiel restant la chasse au coût de personnel.

Entrons dans le vif du sujet sur les leviers d'économie : **l'emploi**. Sur cette question, la direction joue d'une incompétence volontaire... histoire de brouiller les pistes ! Malgré tout, le Réseau aurait perdu entre 2016 et 2017 plus de 3 000 agents en équivalent temps complet dont plus de 1 500 Chargé-es de Clientèles... Et les prévisions pour l'année 2018 ne sont pas plus rassurantes. Ce sont près de 1 900 emplois qui disparaîtront du Réseau. Le coupable est tout trouvé pour la direction du Réseau, *"c'est la faute à la baisse des flux !"*

Une baisse organisationnelle !

Mais cette baisse, La Poste l'organise elle-même en supprimant les mandats Cash, certaines opérations bancaires ou en tentant d'externaliser, demain avec "Ma French Bank", un maximum de services et de population.

La ligne conseil bancaire généraliste (COFI/COCLI) n'est pas en reste. Le nombre est en baisse régulière pour autant la charge de travail ne baisse pas, sans parler de la tendance à la hausse des d'objectifs eu égard à la soi-disant amélioration des systèmes de décisions au plus près du client (Cap Client 3.0).

Et accroissement de l'intérim...

Des emplois pérennes sont supprimés, systématiquement et méthodiquement remplacés par de l'intérim. Le constat sur le terrain est alarmant, cette force de travail variable devient la norme pour les remplacements. De plus en plus d'organisations de travail sont mises en place en intégrant cette variable d'ajustement. Le volant intra-secteur étant réduit au strict minimum. La suppression des EAR et CER contribue pleinement à cette précarisation.

Sur ce sujet sensible, la direction s'est bien gardée de donner des chiffres. Un silence qui en dit long !



GHS/CT, tous les membres peuvent enfin voter !

Le mauvais film de MC2 a connu une suite le 26 janvier dernier. SUD PTT n'a cessé de dénoncer cette restructuration, MCU (Management Commercial Unique) au départ, qui a mis le Réseau sous tutelle officielle de La Banque Postale. En 2017, il y a eu le retour avec MC2, et la fusion des DR (passage de 54 à 37 directions). A l'image des bureaux de poste qui ferment à tour de bras, le maillage des directions se délite. Ce redécoupage arbitraire a entraîné aussi la fusion des instances représentatives du personnel. Au passage, la représentativité syndicale qui découle des élections a été passée par dessus bord sans autre considération que de faire passer la réorganisation le plus vite possible !

Outre ce passage en force, ce projet a eu pour conséquence d'élargir considérablement le champ d'intervention des CHS/CT avec la difficulté de couvrir tous les Secteurs. La volonté de La Poste est d'éloigner les représentant-es syndicaux du personnel. Non contente d'entraver les CHS/CT dans leurs missions, nos patrons ont inventé le concept des membres "associé-es" qui ne peuvent donner leur avis sur tous les projets !

Le juge de la Cour d'Appel de Paris, suite à la saisine de SUD PTT, a rappelé à l'ordre La Poste. Il a ordonné le rétablissement du droit de vote de tous les membres du CHS/CT !

Les suppressions d'emplois restent toujours la variable d'ajustement à la stratégie commerciale du Groupe La Poste. D'ailleurs, dans les 851 millions d'euros de bénéfice, cette variable pèse de toute sa valeur ajoutée !

Sud PTT n'aura de cesse de combattre cette politique de casse de l'emploi et du service public !